





Mes chers Amis,

Saint Brisson plonge dans le 21<sup>e</sup> siècle (pas trop tôt diront certains, hélas diront d'autres).

Nous avons en effet créé un site internet que vous pouvez consulter en tapant

« [saint-brisson-sur-loire.fr](http://saint-brisson-sur-loire.fr) »

où vous trouverez tout ce qui peut concerner notre vie communale : actualités municipales, agenda des manifestations, compte-rendu du conseil municipal, menu cantine, vie communale et intercommunale, etc. etc.

Ce site est ouvert aux associations et est consultable par les touristes (hébergements, commerces, château etc.).

Par son intermédiaire vous pourrez même y effectuer certaines formalités administratives.

N'hésitez pas à le consulter car il sera évolutif, collant au plus près de la réalité.

Pour satisfaire au vœu de la loi (par ailleurs obligatoire), nous nous sommes engagés dans une démarche ZERO PHYTO. Plus de pesticides et autres produits de traitement pour traiter les mauvaises herbes, ce qui va changer nos habitudes.

J'en appelle à la bonne volonté de tous (aidez-nous, aidez-vous à maintenir nos rues propres en désherbant votre trottoir), à votre compréhension et à votre indulgence si tout n'est pas aussi « clean » qu'avant.

Merci par avance.

Bonne année à toutes et à tous, santé, bonheur, prospérité, pour vous-mêmes, vos enfants, vos proches et tous ceux qui vous sont chers.

Avec mon amitié et mes sentiments dévoués.

Claude PLEAU

Réalisation de la Commission Municipale : Communication, Relations Humaines, Promotion de la Commune.

Vice-Présidente : Line FLEURY.

Membres : Cédric CHAUVETTE, Laure CROTTÉ, Nelly GACHET, Gérard HUSSLER, Thérèse MÉRANGER, Luc MORIN, Dany RAGU, Corinne RICHARD, Christine RUBLON





## CALENDRIER DES FÊTES ET MANIFESTATIONS 2017

### JANVIER

- Lundi 9 Vœux du Maire  
 Jeudi 19 Assemblée Générale Club du 3<sup>e</sup> âge Salle Séguier à 14h00  
 Vendredi 20 Assemblée Générale ACSB Salle Séguier à 20h30

### FEVRIER

- Vendredi 10 Assemblée Générale de la Gravière Salle Séguier

### MARS

- Vendredi 10 Assemblée Générale ACA Salle Séguier  
 Jeudi 23 Assemblée Générale Ste Solange Salle Ste Solange à 20h30

### AVRIL

- Dimanche 23 Elections Présidentielles

### MAI

- Dimanche 7 Elections Présidentielles  
 Dimanche 14 Balade Orchidées

### JUILLET

- Samedi 8 Fête de village  
 Dimanche 23 Course cycliste

### SEPTEMBRE

- Dimanche 24 Vide-grenier APE



## INFORMATIONS MUNICIPALES

### MAIRIE :

Le secrétariat est ouvert au public les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 14 h à 17h30 et les mercredis et samedis de 9h à 11h30. Tél : 02-38-36-70-07

**SERVICE DE DEPANNAGE DU SYNDICAT DES EAUX :** 02-38-36-78-82

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Les horaires d'ouverture sont : - le mercredi de 15h à 17h - le samedi de 10h à 12h

### ECOLES

- St Brisson Sur Loire primaire : 02-38-36-76-51, maternelle : 02-38-36-70-80
- St Martin/Ocre primaire : 02-38-36-75-25, maternelle : 02-38-36-73-75

**EGLISE DE SAINT-BRISSON :** Presbytère : 02-38-67-19-77

### LES NUMEROS D'URGENCE

#### SECURITE :

- Gendarmerie : 02-38-05-11-30 ou 17
- Police Municipale : 02-38-67-21-84
- Pompiers : 18

#### SANTE :

- Hôpital de Gien : 02-38-29-38-29
- Polyclinique J.d'Arc : 02-38-37-64-00
- Centre anti-poison : 02-47-64-64-64 (Tours)
- SAMU : 15

#### MENAGER :

- E.D.F. dépannage : 0 810 333 245
- GDF dépannage : 02-38-67-09-39
- France Telecom : 0 800 10 14 45

#### TRANSPORT :

- SNCF : 08 92 35 35 35
- Car Rapide Val de Loire : 02-38-67-49-43

#### DIVERS :

- Violences conjugales : 01-40-02-02-33
- Drogue Info Service : 0800-23-13-13
- Enfance maltraitée : 0800-05-41-41
- Sida Info Service : 0800-840 800
- Association Aide à Domicile : 02-38-67-62-11

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

- Lila HENDRYCK
- Enzo BONNEAU
- Jules COUILLET
- Lola DESSENON DUFRAISSE
- Diego DA SILVA REUSSARD
- Enora GOULET

### DECES

- M. RUIZ Christian 74 ans
- M. CANDON Jean 78 ans
- Mme SALVADORI veuve DANIEL 88 ans
- Mme Madeleine PASDELOUP épouse CAUQUIS, 72 ans

### MARIAGE

- Mme MAHIER Laetitia et M. BOUVARD Morgan le 18 juin 2016

## AFFAIRES MILITAIRES

Les **jeunes hommes et jeunes filles** sont tenus de se faire recenser à la Mairie de leur domicile à partir du mois où ils atteignent l'âge de **16 ans**. Ces personnes devront se munir du livret de famille de leurs parents.

### RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS :

**jeudi 15 juin 2017**

### SYNDICAT DES EAUX SAINT BRISSON-SAINT MARTIN

Le relevé des compteurs d'eau se fera dans la deuxième quinzaine de septembre 2017

Merci de faciliter l'accès.



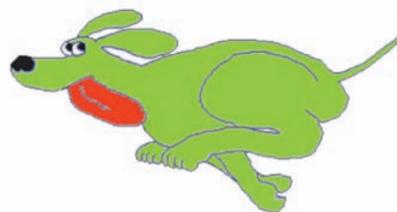
### COMME IL FAIT BON VIVRE A SAINT BRISSON .... !!



Quand les ordures ménagères ne gênent pas,  
Quand les chiens n'errent pas et n'aboient pas de manière intempestive,  
Quand nos trottoirs sont propres,

Quand notre air n'est pas pollué par les feux de jardin pourtant interdits,  
Et quand le civisme est respecté.

**Merci de votre bienveillance !**



## L'orchidée araignée des Grands Buissons

Le site des **Grands Buissons**, situé en limite de commune, est une mini réserve naturelle renfermant 16 espèces d'orchidées sauvages. Focus sur l'une d'entre elle : l'**orchidée araignée** ou *Ophrys sphegodes*.



En général, les plantes à fleur se reproduisent par le principe de **pollinisation** par les insectes. Les transporteurs de pollen trouvent leur motivation dans la recherche et la collecte d'une substance très nourrissante produite par les fleurs : **le nectar**.

**Les orchidées du genre Ophrys** ont également besoin de ces insectes pour être pollinisées mais elles ne sont pas capables de produire ce nectar. Et pourtant, elles survivent, et peuvent même se démultiplier. **Comment ?**

**Le secret de leur survie** consiste à se faire passer, non pas pour une quelconque plante à fleur, mais pour **une femelle d'insecte**. Grâce à cette supercherie, l'insecte mâle se pose, se frotte contre la fleur, se charge en pollen, puis passe à la fleur suivante. **Mais comment se faire passer pour un insecte quand on est une fleur ?**

L'évolution a doté les *Ophrys* de caractères spécifiques. L'orchidée araignée présente ce lien précis avec **une abeille** nommée *Andrena nigroaenea*. **Le labelle de la fleur**, qui est un pétale spécifique aux couleurs variées à dominante marron, **imite grossièrement l'abdomen de la femelle de l'insecte, par sa forme, ses couleurs et sa pilosité**.

Mais plus que la forme, c'est surtout **la production de l'hormone sexuelle de la femelle de cette espèce** d'Andrène qui attire les mâles. En réalité, le parfum émis par la fleur n'est pas exactement celui de l'hormone femelle. **Cette légère différence est perçue comme un « exotisme » par le mâle**. Cela suscite sa curiosité et l'attire plus que les vraies femelles. Les variations importantes du parfum d'une fleur à l'autre autorisent l'insecte à être trompé plusieurs fois. Cependant, après la visite de 5 ou 6 pieds d'orchidée, le mâle tire ses conclusions et ne viendra plus visiter la plante. Il faudra attendre le passage d'un autre Andrène novice mâle, ou le printemps suivant pour être à nouveau visitée. **Ce nombre limité de visites** en une année explique que **le taux de fleur générant des graines soit inférieur à 10%**, ce qui est faible. Il est partiellement compensé par un nombre important de graines émises par chaque fruit (entre 10 000 et 60 000), ainsi que par une durée de vie de la plante de plusieurs années. **L'originalité de ce processus de pollinisation, ainsi que les besoins vitaux de l'orchidée, font qu'une dégradation des conditions du milieu où elle pousse génère sa disparition**.

C'est la raison pour laquelle chaque automne, **des chantiers d'entretien** ont lieu sur le site des Grands Buissons. Par cette action réalisée depuis 2007, **le nombre de pieds en fleur est passé de 0 à 21**.



Si vous le souhaitez, vous pouvez aider à préserver cette espèce, et d'autres, **en participant aux chantiers d'automne** organisés par le CEN Centre-Val-de-Loire.

Voir les dates sur <http://www.cen-centrevalde Loire.org> ou apporter votre soutien financier en adhérant à cette association



Une balade nature sera organisée le **dimanche 14 mai 2017**, afin de vous permettre de découvrir ces plantes originales.

**RAPPEL** : le site étant une propriété privée du CEN Centre-Val-de-Loire, son accès reste réglementé et les demandes d'autorisation sont à réaliser auprès de [siege.orleans@cen-centre.org](mailto:siege.orleans@cen-centre.org).

Les cueillettes et prélèvements sont bien entendus interdits et voués à l'échec, en raison des spécificités des besoins des plantes concernées.

## CLUB EDUCATION ET SPORT CANIN SAINT-BRISSONNAIS



Le 26 et 27 Novembre 2016, le club Éducation & Sport Canin St Brissonnais (ESCSB) organisait son concours annuel de Chiens « d'Utilité en Ring » qui comptait pour les pré-sélectifs du Championnat de France en Ring 2017.

Sous les jugements de l'honorable Juge F. Aubry et des Hommes Assistants Mrs Boutonnet et Garguillo, 16 équipes Maîtres + Chiens ont concouru.

Celles-ci venaient de 9 clubs différents, 3 étaient de la Région Centre et 13 d'Ile de France.

Le vainqueur de cette année J. Deshoulières avec « Eto du Banc des Hermelles » (Berger Belge Malinois) est membre du club de St Brisson.

Pour son jubilé et dernier concours avant une retraite bien méritée « Erwan du Domaine des 6 Bourgeois » appartenant à D. Allain termine 5<sup>ème</sup>.

J. Deshoulières avec « Eto du Banc des Hermelles » ont représenté le club cette année au Championnat de France de Ring à Alberville en terminant 13<sup>ème</sup> sur 28.



A Alberville pour la Finale Grand Prix SCC de Ring, le club était aussi représenté par l'équipe formée de G. Miaut avec Jengis Khan du Banc des Hermelles et P. Pitzak avec Iska des Campagnards de la Valette qui termine 6<sup>ème</sup> sur 22.

Lors de la remise des prix M. le Maire de St Brisson a félicité le club pour son dynamisme et les concurrents pour leurs brillants parcours.



*La Fanfare c'est d'abord le plaisir d'honorer les fêtes et cérémonies de notre village et de vous rencontrer ; c'est aussi notre rendez-vous chaque vendredi soir à la salle des sports de St Brisson pour répéter dans la bonne humeur et le partage.*

*Si vous souhaitez nous rejoindre, contactez nous  
au : 06-63-36-75-85 (la présidente)  
ou : 06-70-36-16-72 (le chef de musique).*

*Notre prochaine assemblée générale aura lieu  
le 24/11/2017.*

FANFARE DE L'OCRE

***Joyeux Noël et Bonne Année à tous !***

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUN 2016

### Nombre de Conseillers

- en exercice : 14
- présents : 9 puis 10 à partir de 20h20 pour la question « création d'une structure intercommunale compétente de fourrière animale »
- absents : 5 puis 4 à partir de 20h20
- votants : 9 puis 10 à partir de 20h20

**Etaient présents :** M. Claude PLÉAU, Mme Line FLEURY, M. Cédric CHAUVETTE, Mme Laure CROTTÉ arrivée à 20h20, Jean-Pierre GROS, M. Daniel RAGU, Mme Thérèse MÉRANGER, M. Gérard HÜSSLER, Mme Nelly GACHET, Mme Christine RUBLON,

**Etaient absents :** Mme CROTTÉ excusée, absente pour les 2 premières questions, Mme Corinne RICHARD excusée, M. Christophe BAILLY ayant donné procuration à Mme Christine RUBLON, Mme Sophie GOBIN, M. Luc MORIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter la question suivante non inscrite à l'ordre du jour :

- Création d'une structure intercommunale compétente en matière de fourrière animale

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ajouter cette question à l'ordre du jour.

### 1 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Il est rappelé que dans le cadre de la mise aux normes pour l'accessibilité handicapé de la bibliothèque, des travaux vont être effectués sur la Route Départementale 52 afin de réaliser un arrêt minute et un abaissement de trottoir en face de la bibliothèque (ADAP validé par la Préfecture le 10 février 2016).

Ces travaux estimés à 7 960€ HT et 1 200€ HT pour la maîtrise d'œuvre soit un total de 9160€ HT (10 992€ TTC), font partis des opérations éligibles à la dotation cantonale au titre du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal décide :

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police au taux le plus élevé possible soit 50% (campagne 2016).

### 2 - APPROBATION DU PRINCIPE DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES AU SYNDICAT MIXTE OUVERT AGENCE LOIRET NUMERIQUE

La Communauté des Communes Giennoises est dotée d'un Système d'Information Géographique (SIG) permettant aux Communes membres de visualiser le cadastre, documents d'urbanisme, et outils d'aide à la décision.

Le coût de ce SIG en 2015 est estimé à environ 5700€ pour l'hébergement et la maintenance, auxquelles il faut ajouter l'acquisition de données ponctuelles et des dépenses de personnel.

Afin de rationaliser les coûts, le Conseil Départemental propose de créer un Syndicat Mixte ouvert Agence Loiret Numérique à partir de juillet 2016 et sollicite la Communauté des Communes Giennoises d'y adhérer. Cette Agence Numérique fournira les prestations suivantes : SIG et visioconférence (prestation non proposée par la CDCG actuellement).

Elle sera administrée par un conseil syndical composé de délégués désignés au sein de l'organe délibérant de chaque membre :

Les membres seront :

- Le Département du Loiret
- Les Communautés de Communes du Loiret
- La Communauté d'agglomération d'Orléans
- La Communauté d'agglomération de Montargis
- Les syndicats mixtes du Loiret

Les cotisations prévisionnelles de la Communauté des Communes Giennes à ce syndicat sont :

- 3080 € pour 2016 (6 mois)

- 8500 € pour 2017

- 6640 € pour 201

- Le Conseil Municipal approuve le principe de l'adhésion de la Communauté des Communes Giennes à l'Agence Loire Numérique prenant la forme d'un syndicat mixte ouvert.

Arrivée à la séance du Conseil Municipal de Madame Laure CROTTÉ à 20 heures 20.

### 3 - CREATION D'UNE STRUCTURE INTERCOMMUNALE COMPETENTE EN MATIERE DE FOURRIERE ANIMALE

Considérant qu'une telle structure permettrait à chaque commune membre de disposer d'un outil juridique fiable et d'un service stable à un prix raisonnable,

Le Conseil Municipal SE PRONONCE EN FAVEUR de la création d'une structure intercommunale compétente en matière de fourrière animale en vue d'y adhérer sous réserve d'en connaître le coût exact.

### 4 - RAPPORT ANNUEL CONCERNANT LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU EN 2015

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré prend acte du rapport 2015 adopté par le conseil syndical des Eaux le 22 mars 2016.

### 5 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PLÉAU demande à Madame CROTTÉ quand fonctionnera le site internet de la Commune. Cette dernière informe qu'il devrait être opérationnel à la mi-juillet.

Monsieur PLÉAU insiste sur le fait que la gestion de ce site ne peut être confiée au personnel communal.

Il souhaite qu'un élu se porte responsable des informations communiquées dans le site et qu'il soit chargé de le faire vivre.

Madame CROTTÉ accepte cette mission et propose qu'une autre personne soit missionnée.

Monsieur HÜSSLER accepte d'y travailler avec Madame CROTTÉ.

Monsieur PLÉAU informe que l'inauguration de l'ouverture du château sera le 1<sup>er</sup> juillet à 16h30.

Monsieur PLÉAU informe l'assemblée que la loi NOTRe vise la suppression des syndicats d'eau potable. Monsieur PLÉAU est défavorable à une telle dissolution d'autant plus si cela entraîne une augmentation du prix de l'eau sur la Commune.

Madame FLEURY informe que le nouveau bulletin municipal paraîtra mardi prochain.

Monsieur PLÉAU fait part de l'ouverture de la boulangerie et des difficultés rencontrées pour reprendre le logement adjacent, propriété de la Commune mais faisant l'objet d'un bail emphytéotique avec LOGEM LOIRET.

Monsieur Jean-Pierre GROS fait le point sur les travaux en cours aussi bien au niveau des bâtiments que de la voirie (borne camping-car, maintenance des chaudières, mise aux normes électriques dans les bâtiments, radars pédagogiques, routes dégradées lors des inondations).

Madame MÉRANGER rappelle que le trottoir devant chez M et Mme BARRET est dégradé.

Monsieur PLÉAU rappelle que cette voie a été transférée en voirie intercommunale.

Madame MÉRANGER fait part de sa réunion avec le Pays Giennois concernant les circuits courts alimentaires.

Des véhicules restent stationnés de façon continue rue de la Tuilerie et rue de Gien.

Renseignements vont être pris pour les faire déplacer ou éventuellement entreprendre une procédure d'enlèvement.

Madame CROTTÉ informe que lors de la dernière réunion du Conseil d'école, des parents ont demandé que les places de stationnement soient matérialisées sur le parking.

La bibliothèque sera fermée en août.

Madame CROTTÉ projette éventuellement de mettre en place une boîte à lire.

Le jury départemental des villages fleuris passera début juillet.



## ACPG CATM

Anciens Combattants Prisonniers de Guerre

Combattants Algérie Tunisie Maroc



### Section de St-Brisson-Sur-Loire

Nous avons fait notre dernière assemblée générale le 19 novembre au café La Taverne en présence de Monsieur le Maire et du Président de la section de Gien ACPG CATM, Monsieur MOTTHE Claude.

Nous ne sommes plus assez d'adhérents dans notre section, il n'y aura plus de bureau à St-Brisson-Sur-Loire, nous adhérons à la section de Gien. Les anciens combattants trop âgés ne pouvant plus porter le drapeau, nous cherchons un homme et/ ou une femme volontaire reconnaissant en mémoire, envers les anciens combattants de toutes les générations, qui aimerait porter le drapeau national, lors des défilés des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre, pour aller au monument aux morts rendre hommage à tous ceux qui ont donné leur vie pour la liberté et la paix.

J'ai confiance en nos jeunes qui doivent être positifs et tolérants envers leurs prochains, dans la simplicité le respect et la dignité.

La communication moderne avec la nouvelle technologie, qu'il ne faut pas nier : internet, portable, smartphone pour bavarder, s'instruire, travailler, se prendre en photo...mais parfois, il faut faire une pause dans le calme et communiquer de vive voix, ouvrir les yeux, profiter de la famille, des amis et écouter la nature qui est si belle et mystérieuse avec ses couleurs, cela aussi rend heureux et rafraîchit la mémoire.

Je dois remercier aussi la population de nous avoir toujours bien accueillis pour la vente de nos calendriers. Nous serons toujours aux cérémonies patriotiques avec la jeunesse. Nous aimons la France, la paix, il faut le faire savoir.

Je vous souhaite à tous un joyeux Noël et les meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2017. Amicalement, mes amitiés sincères.

Robert de Brauer.

**Vous êtes un homme ou une femme  
et vous souhaitez participer à nos défilés, porter notre drapeau,  
Merci de contacter directement la mairie de Saint-Brisson au 02 38 36 70 07**

L'APS (Association Post-Scolaire) devenue **AP&S, Association Art Patrimoine et Société**, au début de l'année 2016 a consacré l'essentiel de son énergie à l'organisation du **Salon Européen d'Art Contemporain** qui s'est tenu à l'Espace Séguier **du 29 octobre au 20 novembre**.



**29 octobre - 20 novembre 2016**

Ouvert tous les jours de 14 à 18 heures,  
et de 10 à 12 h 30 et 14 à 19 heures  
les samedis, dimanches, lundi 31 octobre,  
mardi 1<sup>er</sup> novembre, et vendredi 11 novembre.



Trente-deux peintres et sculpteurs étaient présentés offrant la plupart des types d'art contemporain (peintures figuratives ou abstraites), techniques multiples : aquarelle, huile, pastel, sculpture sur bois, bronze, terre cuite.

Pour la première fois le cap des **3000 entrées** a été franchi, un nombre record de visiteurs parmi lesquels une très grande représentation de Saint-Brissonnais intéressés à la fois par l'exposition d'art mais aussi par les développements de la « nouvelle » AP&S.

Les quatre classes des écoles de Saint-Brissson, soit une centaine d'élèves, ont été invitées pour une visite commentée du Salon par leurs enseignantes respectives.

Un succès rendu possible grâce à la participation d'une équipe très motivée de bénévoles qui ne demande qu'à être renforcée par toutes les bonnes volontés disponibles !

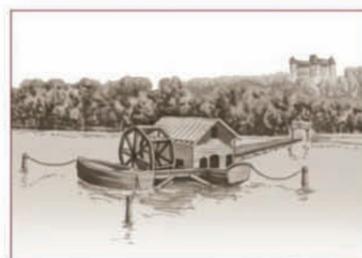
Succès rendu possible également grâce à l'aide du Conseil Départemental, de monsieur de Ganay, député du Loiret, et de la Municipalité de Saint-Brissson.

Malgré le gros travail fourni pour l'organisation du salon d'art, l'association a néanmoins réalisé les quatre projets annoncés :

- **la création d'un nouveau site Internet** dédié à l'association et au Salon d'Art. Mis en ligne en mai 2016, son adresse est la suivante : [www.aps-saintbrissonsurloire.fr](http://www.aps-saintbrissonsurloire.fr)
- **la rénovation de la croix Sainte-Solange** au hameau des Martins qui était en piteux état, en étroite collaboration avec l'association Sainte-Solange. L'AP&S était plus particulièrement chargée de la restauration de la petite statuette représentant Sainte-Solange.
- **l'organisation des visites de l'Eglise de Saint-Brissson**, bâtiment public emblématique Saint-Brissonnais chargé d'histoire, dans le cadre des Journées du Patrimoine en septembre dernier. Cent soixante-quinze visiteurs ont été reçus. Une petite brochure de vingt pages sur l'histoire de l'église et son contenu a été éditée à cette occasion.
- et, enfin, l'édition du désormais **célèbre roman policier Saint-Brissonnais, « La Meunière de Saint-Brissson »**, écrit en 1911-1912 au hameau des Martins par l'abbé Maxime Chobert, reconstitué à partir des archives de la Bibliothèque Nationale de Paris. Un ouvrage unique à offrir pour vos cadeaux de fin d'année (en vente dans les commerces Saint-Brissonnais).

**LA MEUNIERE  
DE SAINT-BRISSON**

Jean Martigny  
(Alias Maxime Chobert)  
Roman policier



AP&S  
Art Patrimoine & Société

**Tous les membres de l'AP&S vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2017 !**

**Nombre de Conseillers**

- en exercice : 14
- présents : 10
- absents : 4
- votants : 13

**Etaient présents :** M. Claude PLÉAU, Mme Line FLEURY, M. Cédric CHAUVETTE, Mme Laure CROTTÉ, Jean-Pierre GROS, M. Daniel RAGU, M. Gérard HÜSSLER, Mme Nelly GACHET, Mme Corinne RICHARD, M. Christophe BAILLY

**Etaient absents :** Mme Thérèse MÉRANGER ayant donné procuration à Mme Laure CROTTÉ, Mme Christine RUBLON ayant donné procuration à Mme Corinne RICHARD, M. Luc MORIN ayant donné procuration à Mme Line FLEURY, Mme Sophie GOBIN

**1 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

**> Droit de préemption urbain**

Acquisitions pour lesquelles la Commune a renoncé à son droit de préemption urbain :

| SECTION | NUMERO | LIEU-DIT              | SUPERFICIE | VENDEUR/ACHETEUR               |
|---------|--------|-----------------------|------------|--------------------------------|
| ZK      | 100    | ZA LES AISIERES       | 4000       | HYPRED/Cie Financière ROULLIER |
| AD      | 654    | 1 rue des Colissonnes | 600        | MME BERTON/Julien PICAULT      |
| AD      | 686    | 19 rue des Achives    | 715        | MMme CLOIX/                    |
| ZI      | 59     | 9 rue des Dames       | 1484       | Mme CLAIN/M Aurélien COUTANT   |

**> Convention d'occupation précaire entre LOGEM'LOIRET et la Commune**

Une convention d'occupation précaire pour la mise à disposition temporaire, à titre gratuit, du logement sis 2 rue du Bizoir, a été signée entre le Maire, représentant la Commune et LOGEM'LOIRET.

Cette mise à disposition est conclue jusqu'à régularisation par acte notarié de la résiliation du bail emphytéotique liant LOGEM'LOIRET et la COMMUNE.

**> Fixation d'un loyer entre M MELLOUIN et la Commune pour le logement sis 2 rue du Bizoir et laboulangerie**

Ce logement est attribué à Monsieur Romain MELLOUIN depuis le 1er juillet 2016, nouveau boulanger à St Brisson/Loire.

Ce logement sis 2 rue du Bizoir est adjoint au commerce Place Groslin.

Il s'agit alors d'un bail commercial et d'habitation pour un loyer global de 700€ mensuel.

## 2 - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2016 sont insuffisants, le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission des finances, à l'unanimité et après en avoir délibéré décide de modifier l'inscription comme suit :

| FONCTIONNEMENT |                                 |             |              |                                 |             |
|----------------|---------------------------------|-------------|--------------|---------------------------------|-------------|
| DEPENSES       |                                 |             | RECETTES     |                                 |             |
| cpte           | LIBELLE                         | montant     | cpte         | LIBELLE                         | montant     |
| 6227           | indemnité résiliation           | 10000       | 73111        | taxes foncières et habitation   | 3100        |
|                | bail emphytéotique              |             | 74121        | dotation Solidarité Rurale      | 800         |
|                | logement rue Bizoir             |             | 7381         | Taxe additionnel droit mutation | 2000        |
|                |                                 |             | 752          | revenus immeubles (2r Bizoir)   | 2400        |
|                |                                 |             | 7788         | pdts excep.(meubles château)    | 2400        |
| 73921          | Fonds péréquation intercommunal | -2300       | 7411         | DGF                             | -1200       |
| O22            | dépenses imprévues              | -5400       | 74834        | compens. Exo. taxe foncière     | -2100       |
|                |                                 |             | 74835        | compens. Exo. taxe habitation   | -5100       |
| <b>TOTAL</b>   |                                 | <b>2300</b> | <b>TOTAL</b> |                                 | <b>2300</b> |

| INVESTISSEMENT |                                      |              |              |                       |              |
|----------------|--------------------------------------|--------------|--------------|-----------------------|--------------|
| DEPENSES       |                                      |              | RECETTES     |                       |              |
| cpte           | LIBELLE                              | montant      | cpte         | LIBELLE               | MONTANT      |
| 21534 o        | conformité électrique cloche église  | 2423         |              |                       |              |
| 21318 o        | acc. handicapé bibliothèque et MO    | 4700         | 10223        | taxe aménagement      | -1700        |
| 21312 o        | acc. handicapé école primaire et MO  | 50000        | 1341         | DETR atelier communal | 11891        |
| 21311 o        | acc. handicapé mairie                | 3000         |              |                       |              |
| 21311 o        | bureau annexe mairie                 | 2000         |              |                       |              |
| 21312 o        | acc. handicapé maternelle et MO      | 5268         |              |                       |              |
| 21312 o        | acc. handicapé cantine et MO         | 3000         |              |                       |              |
| 21312 o        | acc. handicapé salle motricité et MO | 2000         |              |                       |              |
| 21318 o        | acc. handicapé église                | 3000         |              |                       |              |
| 21318 o        | acc. handicapé salle polyvalente     | 2000         |              |                       |              |
| 21316 o        | acc. handicapé cimetière             | 3000         |              |                       |              |
| 21318 o        | acc. handicapé boulangerie           | 4000         |              |                       |              |
| 21318 o        | acc. handicapé épicerie              | 2000         |              |                       |              |
| 21318 o        | travaux boulangerie                  | -30000       |              |                       |              |
| 2128 op        | aménagement Loire à vélo             | -4000        |              |                       |              |
| 21318 o        | acc. handicapé vestiaire stade       | -23000       |              |                       |              |
| 21318 o        | acc. handicapé toilettes publiques   | -19200       |              |                       |              |
| <b>TOTAL</b>   |                                      | <b>10191</b> | <b>TOTAL</b> |                       | <b>10191</b> |

## 3 - RESILIATION ANTICIPEE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA COMMUNE ET LOGEM'LOIRET-VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DE RUPTURE DE BAIL A LOGEM'LOIRET

Il est rappelé que LOGEM'LOIRET est titulaire sur la Commune de SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE d'un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans signé le 24 février 1999 et portant sur le logement situé 2 rue du Bizoir, sur la parcelle cadastrée AD 787 pour une contenance de 80m<sup>2</sup>.

Le logement est vacant depuis le 15 juillet 2015. Il a été convenu d'un commun accord entre LOGEM'LOIRET et la Commune, de résilier ce bail emphytéotique moyennant une indemnité versée par la Commune de 30000 euros (correspondant à la valeur vénale du bien libre de toute occupation).

Cette somme est proche de la valeur nette comptable de ce logement. A la demande de la Commune, cette indemnité sera versée à LOGEM'LOIRET sur 3 ans.

## 4-TRAVAUX A L'ECOLE PRIMAIRE : MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE HANDICAPES, REFECTION DES SANITAIRES ET DE LA COUR DE RECREATION- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Il est rappelé que par délibération du 22 mars 2016, le Conseil Municipal a accepté d'engager les travaux de mises aux normes handicapés à l'école primaire conformément à l'Agenda d'Accessibilité Handicapés.

Mme Isabelle CORTEZ, architecte DPLG a été missionnée comme maître d'œuvre des travaux relatifs aux sanitaires (mission complète) ; la Commune se charge de la maîtrise d'œuvre des travaux de l'aménagement extérieur et du remplacement des portes.



**A.C.A**

pourra replonger dans le passé. Je compte sur vous pour pouvoir grandir, vous avez des idées...vous voulez vous investir dans la vie de votre commune... Venez nous rejoindre vous serez les bienvenu(e)s. (jaijai@sfr.fr) pour faire connaissance.

Le bureau de l'ACA

*JG*

## L'Association Culturelle Artistique,

Née il y a un an, elle a pour mission de promouvoir l'art pictural, la sculpture, la musique, l'organisation de fêtes, de spectacles, d'expositions et distraire les petits et les grands. Les membres ont fabriqué des jeux anciens que vous avez pu découvrir lors du vide-grenier de Saint Brisson sur Loire, organisé par l'association des parents d'élèves. Nous réorganiserons une journée où chacun



## L'APE soutient le projet de classe découverte

L'Association des Parents d'Elèves a remis un chèque de **3300€** à la coopérative scolaire de Saint-Martin-sur-Ocre au profit de la classe « cinéma » des CM1-CM2 de mesdames Guilbert et Boucq programmée début Juin en Haute-Loire. Durant 5 jours, leurs élèves vont appréhender les différentes techniques de l'audiovisuel, et réaliser leur propre court-métrage.

Cette somme va permettre de réduire la part des familles de **80€** du coût total du séjour. Elle correspond à une grande partie des **benefices des manifestations** organisées tout au long de l'année par l'APE. Elle représente le travail de tous les membres de l'APE : merci aux parents bénévoles de St-Brisson et St-Martin qui donnent de leur temps et de leur énergie pour organiser des manifestations comme le vide-grenier, le stand sur le marché de Noël, à la Saint-Cochon, à Saint-Brisson en Fête, le barbecue de fin d'année...

Ces manifestations permettent aussi d'**animer nos communes**, de partager de bons moments entre petits et grands, alors si certains parents souhaitent nous rejoindre (même ponctuellement), ils sont les bienvenus.





Le 18 décembre 2016, notre Association, l'ACSB, a organisé un concert de musique classique à l'église de St Brisson avec Variations OSL qui est un ensemble instrumental issu de l'Orchestre Symphonique du Loiret, sous la direction d'Alejandro Sandler, avec la participation de la soprano Estelle Micheau.



Cette manifestation culturelle applique les statuts modifiés lors de la dernière assemblée générale de l'Association en janvier 2016.

**Article 1 :**

L'association des Amis du Château de Saint Brisson, fondée en 1988, a pour but d'assurer la mise en valeur du patrimoine historique et culturel en Pays Giennois.

D'autre part, elle rassemble tous ceux qui contribuent ou ont contribué aux activités de l'Association des Amis du Château de St Brisson sur Loire.

**Article 2 :**

Les moyens d'actions de l'association consistent en l'organisation d'expositions et de manifestations culturelles et artistiques.

D'autre part, l'association reste attentive à la préservation du mobilier et des objets mis à disposition au Château de St Brisson sur Loire.

De même elle assure la conservation et la protection des objets liés au Marquisat de Saint Brisson dont elle est propriétaire et qu'elle pourrait acquérir.

**Le Conseil d'administration se compose comme suit :**

Président : Jean-Claude Bourgoïn

Président d'honneur : Jean Ravoyard

Trésorier : Bernard Méranger

Secrétaire : Joëlle Tharaud

Membres : Catherine Latouche, Pierrette Sansois, Philippe Léobold, Laure Crotté, David Christophe

Notre prochaine Assemblée Générale aura lieu  
le **Vendredi 20 Janvier 2017 à 20H à l'Espace Séguier.**

Saint Brissonnais, vous êtes bien sûr cordialement invités.

*Tous les membres de l'ACSB vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.*

Le Président

Afin de respecter le planning défini dans l'ADAP, M le Maire demande à sursoir la demande de réserve parlementaire auprès de M Jean-Pierre SUEUR (crédits 2016 épuisés).

En revanche, le projet étant éligible au fonds de soutien à l'Investissement Public Local, il convient de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le plan de financement estimatif et prévisionnel de l'opération est défini comme suit :

| DEPENSES                                     | (€ HT)    | RECETTES        | (€ HT)    | en % |
|--|-----------|-----------------|-----------|------|
| Maîtrise œuvre CORTEZ                        | 3 962,14  | DETR - ETAT     | 29 529,58 | 50%  |
| Maçonnerie/plâtrerie-carrelage               | 12 735,28 |                 |           |      |
| Plomberie/sanitaire/chauffage                | 5 907,00  |                 |           |      |
| Electricité                                  | 2 538,18  |                 |           |      |
| Menuiseries intérieures                      | 1 850,65  |                 |           |      |
| Cabines stratifiées                          | 1 732,27  |                 |           |      |
| Menuiseries et rampe accès                   | 11 904,65 |                 |           |      |
| Tapis PMR                                    | 449       |                 |           |      |
|  |           | AUTOFINANCEMENT | 29 529,59 | 50%  |
| Aménagement extérieur<br>(VRD et maçonnerie) | 17 980,00 | COMMUNAL        |           |      |
| TOTAL  | 59 059,17 | TOTAL           | 59 059,17 | 100% |

le Conseil Municipal décide :

- d'engager les travaux d'accessibilité handicapés, réfection des sanitaires et de la cour de l'école primaire définis dans le plan de financement ci-dessus, soit un total de 59 059.17€ HT
- de solliciter auprès de l'Etat une subvention au taux le plus élevé (50%) au titre de la DETR 2017 soit 29 529.58 €
- de solliciter l'autorisation de préfinancer les travaux
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**5 - DESAFFECTATION DES VESTIAIRES DU STADE**

Monsieur le Maire expose que la Commune a construit les vestiaires du stade afin de les mettre à disposition de l'association sportive de St Brisson/Loire pour la pratique du football.

Or, depuis janvier 2016, l'association n'exerce plus aucune activité sportive sur le terrain de foot et n'utilise plus par conséquent les vestiaires, lesquels sont donc totalement fermés au public ;

Cet immeuble n'étant pas aux normes électriques ni aux normes accessibilité handicapés la commune ne peut assurer dans de bonnes conditions la mise à disposition de ce local au public tant que les travaux ne seront pas effectués.

Ainsi exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constater la désaffectation des vestiaires du stade.

\*\*\*\*\*

**Considérant** que les travaux de mises aux normes électriques, accessibilité handicapés, etc. des vestiaires du stade représentent une charge financière importante pour la Commune

Le Conseil Municipal : **CONSTATE** la désaffectation des vestiaires du stade situé sur la parcelle ZE 66, route de Châtillon/Loire.

**6 - DESAFFECTATION DES TOILETTES PUBLIQUES**

Monsieur le Maire expose que les toilettes publiques situées Place Groslin sont fermées au public depuis plusieurs mois pour des problèmes techniques.

La Commune ne peut assurer dans de bonnes conditions la mise à disposition de ce local au public tant que des travaux ne seront pas effectués.

Ainsi exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constater la désaffectation des toilettes publiques.

Le Conseil Municipal : CONSTATE la désaffectation des toilettes publiques situées Place Groslin.

#### 7 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MEUBLES AU PROFIT DE MONSIEUR LANCELOT GUYOT OU POUR LUI LA SCI « TOUS AU CHATEAU »

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 septembre 2015, le Conseil Municipal a accepté la convention définitive de la mise à disposition des biens meubles du château au profit de Monsieur Lancelot GUYOT ou pour lui la SCI « TOUS AU CHATEAU » pour seulement une année avec une redevance de 500€.

La convention arrivant à terme, le Conseil Municipal décide :

- De renouveler la convention de mise à disposition des biens meubles du château à M Lancelot GUYOT ou pour lui la SCI « TOUS AU CHATEAU » dans les mêmes conditions que la précédente, sur une durée d'un an et avec paiement d'une redevance de 500€.

#### 8 - PAIEMENT DES PRIX DES MAISONS FLEURIES 2016

Il est rappelé que pour récompenser les efforts fournis par les administrés qui fleurissent leur habitation et ainsi contribuent à embellir la Commune de Saint-Brisson/Loire, un prix des maisons fleuries est attribué chaque année.

Aussi, pour l'année 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide d'attribuer des prix à 76 lauréats :

- 41 lauréats recevront un diplôme.

- 25 lauréats recevront un prix entre 15 et 50€, soit une somme totale de 700 €.

Tous les lauréats seront conviés à la cérémonie des remises des prix.

#### 9 - PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Vu la loi n°2010-1563 portant réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 ;

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires ;

Vu la loi n° 2014-58 dite MAPTAM du 27 janvier 2014 ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la loi n° 2014-366 dite ALUR du 24 mars 2014 ;

Vu la loi n°2015-991 dite NOTRe du 7 août 2015 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-5-1, L.5211-17 et L5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2001 modifié, portant transformation du District de Gien en Communauté de Communes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2013 fixant le nombre et la répartition des délégués communautaires de la Communauté des Communes Giennoises ;

Vu les statuts de la Communauté des Communes Giennoises,

Considérant l'évolution législative et réglementaire, le contexte économique et son impact sur les perspectives financières pour la Communauté des Communes Giennoises, le souci de maintenir la solidarité et la confiance entre les Communes membres ainsi que le travail des commissions sur les services à rendre par la Communauté aux Giennois, il convient d'envisager une proposition de modifications des statuts de la Communauté.

**Article 2 :** Nouveau siège de la CDCG : 3 chemin de Montfort à Gien.



### Programme de la saison 2017

Établi suite à la réunion du 08/12/2016

- Plusieurs lâchers sont prévus :

Lâcher de 100 kg de gardons (70 kg de petits et 30 kg de gros)

Lâcher de quelques brochets

Lâchers de truites : 1<sup>er</sup>, 2 et 3 avril (25 kg)

8,9 et 10 avril (25 kg)

15, 16 et 17 avril : lâché de grosses truites (40 kg)

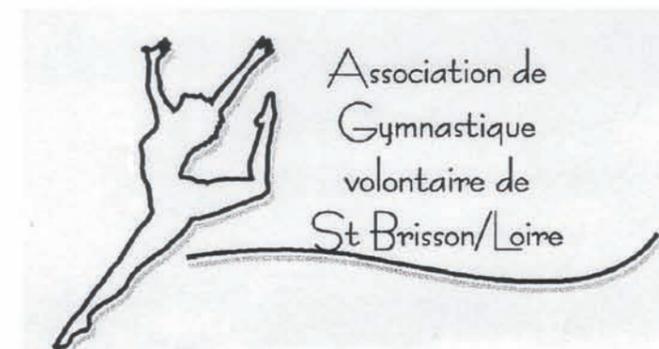
- **Concours de pêche** : date à déterminer en juillet

- **Journée nettoyage** de La Gravière : en janvier

- **Assemblée générale** : **vendredi 10 février 2017**

La Gravière participera à la fête de Saint-Brisson le 8 juillet 2017 avec un bassin de pêche à la truite.

Le Président, Cédric Jousset



La gymnastique volontaire de SAINT-BRISSON

a le plaisir de vous recevoir à la salle des sports :

**Le lundi de 10 à 11 heures**

**Le mercredi de 18h15 à 19h15**

Les cours sont dispensés par **CHRISTINE DEROIN**



**Nous souhaitons que vous soyez nombreux à nous rejoindre**  
**Téléphone : 02 38 36 70 97 et 02 38 36 76 48**



## ASSOCIATION SAINTE-SOLANGE

Comme les années précédentes nos trois rendez-vous festifs : choucroute, Méchoui, couscous très réputés pour leurs qualités gustatives ont attiré une moyenne de 130 convives par repas.



L'amitié, la convivialité et la bonne humeur règnent autour de notre président et des très nombreux bénévoles qui l'assistent.

Merci donc à tous les participants qui nous permettent de faire face à l'entretien de cette salle St Solange et de son enclos entièrement à la charge de l'association.

Meilleurs vœux à toutes et tous et à l'année prochaine.

### Club du 3<sup>ème</sup> âge dit « Des Glaneurs de Temps »

Notre petite structure se porte bien et plusieurs adhérents sont venus nous rejoindre.

Notre objectif est principalement de permettre aux personnes âgées de rompre leur solitude et de se distraire.

Les rendez-vous hebdomadaires du jeudi sont très attendus. Les invitations avec les clubs alentours, accompagnées de bons repas permettent d'amicales rencontres.



A bientôt de nous rejoindre avec nos meilleurs vœux pour 2017.

**Article 7 :** Précision sur la désignation des suppléants, sans incidence pour les Communes de Langesse et Le Moulinet Suppléants.

« Dans les communes de moins de 1000 habitants, le suppléant est le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui suit le titulaire dans l'ordre du tableau. »

**Article 9 :** Constitution du Bureau sans mention du choix exercé par délibération en 2014.

**Article 10 :** Mise en conformité avec l'article L5214-16 en vigueur au 9 août 2015 au 31 décembre 2017

A – nouvelle formulation des compétences obligatoires :

A1- nouvelle formulation de la compétence aménagement :

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, est déclarée d'intérêt communautaire la Zone d'aménagement concerté de la Bosserie Nord située sur la commune de Gien ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

A2- nouvelle formulation de la compétence économie :

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (délibération à prendre pour reconnaître l'intérêt communautaire d'acheter giennois et animation du territoire type rentrée économique, délibération pour l'opération façades commerciales prise mais pas pour intérêt communautaire.) ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

A3- Retour à la formulation réglementaire de la compétence aire d'accueil

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ; et passer la participation à l'organisation du rassemblement des gens du voyage à Nevoy (Vie et Lumières) en compétence facultative.

A4- Passage des ordures ménagères de compétence optionnelle à compétence obligatoire

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

B- évolution d'une compétence optionnelle

B1- Nouvelle formulation de la compétence voirie :

3° Ont été reconnues d'intérêt communautaire l'ensemble des voies des zones d'activités et l'ensemble des voies classées voirie communale à l'exclusion des places et parkings.

B2- Au niveau des équipements sportifs couverts reconnus d'intérêt communautaire, retrait du Dojo à Saint Martin qui va être détruit en juillet 2016 et ajout de la salle de boxe à Gien.

C- évolution de compétences facultatives

C1 – Nouvelle formulation de la compétence culture :

En ajoutant la reconnaissance de l'intérêt communautaire de l'aide à l'exploitation cinématographique

C2 – Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique (SIG)

C3 - Ajout de la CIAPH dans les commissions de sécurité et d'accessibilité

C4. Participation à l'organisation du rassemblement des gens du voyage à Nevoy (Vie et Lumière).  
Nouveaux articles 11 et 12 car l'instruction du droit des sols et les commissions de sécurité accessibilité ne sont pas considérées comme des compétences mais des services rendus par la Communauté.

**Article 14 :** renvoi au CGCT pour les ressources de la Communauté.

**Article 15 :** renvoi au CGCT pour les modifications de périmètres ou de fonctionnement

Le Conseil Municipal : **APPROUVE** la nouvelle version des statuts de la Communauté des Communes Giennoises au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

#### 10 - RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité de la Communauté des Communes Giennoises pour l'année 2015.

#### 11 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2015

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2015 qui lui a été présenté.

#### 12 - QUESTIONS DIVERSES

Madame Laure CROTTÉ présente le nouveau site internet de Saint Brisson/Loire sur écran :  
[www.saint-brisson-sur-loire.fr](http://www.saint-brisson-sur-loire.fr)

Madame CROTTÉ fait part également que la Commune participera à l'évènement « octobre rose ».

Monsieur CHAUVETTE informe d'un problème de sécurité routière rue d'Autry. Les véhicules stationnent sur les trottoirs obligeant les piétons à emprunter la route.

M. GROS fait part des devis reçus pour l'achat de radars pédagogiques.

Mme RICHARD évoque un problème de sécurité routière à l'extrémité de la rue longeant le cimetière. Il est proposé de mettre en place un cédez le passage.

Madame GACHET demande si le panneau situé sur la RD 951 peut servir aux associations pour afficher certains évènements. Monsieur PLÉAU est favorable sous réserve d'un affichage temporaire et du respect de la réglementation sur les panneaux et affiches publicitaires.

Pour le Maire empêché  
Mme FLEURY, 1<sup>ère</sup> adjointe

La secrétaire de séance,  
Mme Line FLEURY

La secrétaire auxiliaire  
Mme BONGIBAUT

Lors de la cérémonie, les employés communaux Guillaume Flahaut et Benoit Bedu ont également été mis à l'honneur pour tout leur travail de fleurissement et d'embellissement de notre commune au fil des saisons.



## Concours des maisons fleuries 2017



Vous aimez les fleurs, les plantes, votre jardin, votre potager, ou votre balcon, vous avez la main verte ? **Alors participez au concours !**

Le concours **est ouvert à tous les habitants** de la commune dont les cours, jardins, potagers, terrasses et balcons sont visibles depuis le domaine public.

La visite du jury se déroulera à l'improviste **fin juin, début juillet**.  
Tous les participants seront conviés à l'automne à la cérémonie de remise des prix.

## INSCRIPTION **Concours des Maisons fleuries 2017**

Prénom et Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

### Catégories :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : habitation avec jardin paysager visible de la rue
- 2<sup>ème</sup> catégorie (trottoir, balcon, terrasse) : Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public / essentiellement présentation hors-sol.
- 3<sup>ème</sup> catégorie : établissements recevant du public avec ou sans jardin
- 5<sup>ème</sup> catégorie : Jardins potagers fleuris
- 6<sup>ème</sup> catégorie : Jardins potagers collectifs (jardins familiaux, jardins partagés).



A déposer en mairie, avant le **31 mai 2017**

### Lauréats ayant reçu une récompense de 15€ :

AUGER Christian – 23, rue d'Autry  
 BAYARD François - 29, rue Campagne  
 BERNARD Paule - 2, rue d'Autry  
 CHAGNOUX Chantal - rue d'Autry  
 CHENU Christian - 19, rue d'Enfer  
 DAVID Jean-Paul - 4, rue de la Garenne  
 DEMONTE Denise - 27, rue d'Enfer  
 FROMENT Denis - 29, allée des Achives  
 GROS Roger - 10, rue des Colissonnes  
 JARRY Jean-Paul - 1, rue du Plan d'Arbre



LAVOLLEE - Gravelotte  
 LOISEAU Alain - 6, rue du Plan d'Arbre  
 MORAINVILLE Claude - 5, rue des Colissonnes  
 NAQUIN Gérard – 16, rue de la Champaude  
 NOISELIET Claude - 52, route d'Autry  
 PERRIOT Denis - 28, rue campagne  
 RULLIER Monique - 37, rue de Gien  
 SAUVAGE Jean - 3, rue des Colissonnes  
 SCHMITT Jean-Marie - 13, rue de la Champaude  
 TRECHE Claude - Les Peignets



### 2<sup>ème</sup> catégorie (trottoir, balcon, terrasse) : Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public / essentiellement présentation hors-sol.

1<sup>er</sup> prix : VERMEULEN Sandrine - 3, rue des Prunelles (50€)  
 2<sup>ème</sup> prix : PETIT-LUCHE Daniel - 14, rue des Tuileries (30€)  
 3<sup>ème</sup> prix : BURGEVIN Andrée - 5, rue de la Tuilerie (20€)



### Lauréats ayant reçu une récompense de 15€ :

GAROT Gérard - 8, rue de la Tuilerie  
 LEBRETON – 33, rue Campagne  
 LEGER Bernadette - 12 rue d'Autry  
 PELLERIN Maryline – 4, rue des Vignes



### 3<sup>ème</sup> catégorie : établissements recevant du public avec ou sans jardin

1<sup>er</sup> prix : Gîte des Artistes - 2051, chemin des Chaussons (50€)  
 2<sup>ème</sup> prix : Bar La Taverne - 3, rue d'Autry (30€)  
 3<sup>ème</sup> prix : Gîte Les Riaux – Les Riaux (20€)

> Retrouvez la liste de tous les lauréats sur le site  
[www.saint-brisson-sur-loire.fr](http://www.saint-brisson-sur-loire.fr)



## Mode d'emploi

### Calendrier

juillet 2016

Diagnostic de territoire

janvier 2017

février 2017  
 Projet d'Aménagement et de Développement Durables

orientations d'Aménagement et de Programmation

septembre 2017

octobre 2017

Zonage Règlement

juin 2018

juillet 2018

Phase administrative

février 2019

Approbation

mars 2019

Etape actuelle

### Qu'est-ce que c'est ?

- La traduction d'un projet politique d'aménagement du territoire pour 10 à 15 ans.
- Une vision communautaire intégrant les 11 communes de la Communauté des Communes Giennaises.
- Un document établissant les règles d'utilisation du droit des sols.
- Une définition des zones constructibles à venir.

### A quoi ça sert ?

- Assurer le maintien du développement des communes.
- Faire des choix politiques éclairés en matière d'investissement.
- Préserver l'outil agricole.
- Protéger le paysage et les zones sensibles sur le plan environnemental.
- Réfléchir pour encadrer les possibilités de constructions.

### Qui élabore ?

La Communauté des Communes Giennaises en partenariat avec les Personnes Publiques Associées (Direction Départementale des Territoires, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, Pays Giennois, Chambre du Commerce et de l'Industrie etc...). Pour ce faire, elle a mandaté un bureau d'études Geomexpert, basé sur Montargis, qui l'assiste dans cette démarche.

### Où se renseigner ?

- Dans votre mairie : des documents de travail seront mis à votre disposition au fur et à mesure de leur réalisation.
- Par voie numérique : le site de la Communauté des Communes Giennaises <http://www.cc-giennaises.fr/> où l'onglet PLUi vous permettra de télécharger des documents.

### Comment participer ?

Des ateliers participatifs ont eu lieu le lundi 24 oct., le mercredi 9 et le jeudi 17 novembre sur les thèmes de l'économie et du tourisme, de l'habitat des paysages...

Vous pouvez également faire des remarques :

- par écrit dans un cahier dit d'expression à l'accueil de votre mairie
  - par voie postale à l'adresse de votre mairie ou du siège de la Communauté des Communes Giennaises.
  - Par mail à l'adresse mail suivante : [contact.plui@cc-giennaises.fr](mailto:contact.plui@cc-giennaises.fr)
- Une réponse vous sera faite dès que les éléments de l'étude le permettront.



# Le site de la commune est en ligne ! saint-brisson-sur-loire.fr

Découvrez ce nouvel outil à la fois informatif et pratique, conçu par la municipalité, pour les Saint-Brissonnais et les touristes.



La commune s'est dotée d'un site internet [www.saint-brisson-sur-loire.fr](http://www.saint-brisson-sur-loire.fr), réalisé grâce au service du site Internet communal [campagnol.fr](http://campagnol.fr) mis en place par l'Association des Maires Ruraux de France.

Vous pourrez désormais suivre les informations communales régulièrement mises à jour et enrichies.

Dès la page d'accueil, retrouvez toutes les actualités de la commune et l'agenda des manifestations culturelles et sportives, des cérémonies, mais aussi la météo, les menus de la cantine...

### Rubrique « Mairies/démarches »

Votre conseil municipal, les comptes-rendus des conseils municipaux, le secrétariat de mairie.

### Simplifiez vos démarches administratives !

grâce à la demande d'acte d'état civil en ligne (naissance, mariage, décès). Les autres démarches sont détaillées afin que vous puissiez réunir les pièces nécessaires à votre dossier.

Vous pouvez également télécharger les derniers bulletins municipaux, et tout savoir sur « Comment réserver l'Espace Séguier ? ».

### Rubrique « Services municipaux »

Les services de la commune (horaires bibliothèque, service technique...)

### Rubrique « Vie communale »

L'état civil, le budget, les travaux et réalisations, l'action sociale, le concours des maisons fleuries... les associations. Le site a pour objectifs d'assurer la promotion des associations locales. Celles qui souhaitent faire apparaître leur événement dans l'agenda sont invitées à transmettre leurs informations (nom de la manifestation, date, lieu...) et une photo à la mairie.

### Rubrique « Vie intercommunale »

Une rubrique dédiée aux services intercommunaux : Communauté des Communes Giennes, le PLUi, la saison culturelle, le service périscolaire (restauration, garderie, TAP), les déchets (SMICTOM), l'eau (SIAEP), l'assainissement...

### Rubrique « Découvrir Saint-Brisson »

Ses hébergements, ses commerces, le château, ses balades, à pied ou à vélo, le site naturel préservé des Grands Buissons et comment venir à Saint-Brisson.



## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2016

*Fleurir, c'est embellir, enrichir et préserver notre environnement quotidien.*

Pour saluer les efforts fournis par les administrés en faveur du fleurissement de notre village, un concours des maisons fleuries, est organisé chaque année. Il avait été décidé en 2015 que ce dernier s'effectuerait sur inscription, mais dans la mesure où seules 9 personnes se sont inscrites, le jury a décidé, pour continuer à préserver et encourager le fleurissement, d'ouvrir le concours à l'ensemble des administrés (tout en privilégiant ceux qui avaient pris la peine de s'inscrire). Car l'ensemble des réalisations fleuries participe à l'embellissement du cadre de vie de la commune et contribue à conserver le label « ville fleurie ».



Les lauréats lors de la cérémonie de remise des prix.

Le palmarès du concours communal 2016, décerné par un jury composé de conseillers municipaux, a été dévoilé lors d'une cérémonie conviviale le 24 novembre dernier à laquelle les 75 lauréats ont été conviés.

Les lauréats se sont vu remettre un diplôme. Les gagnants de chaque catégorie ont remporté un prix (voir palmarès ci-dessous), et le premier de chaque catégorie a reçu en plus une composition florale. Un diaporama présentant un aperçu des jardins primés a illustré cette cérémonie qui s'est terminée autour d'un verre de Beaujolais Nouveau.

## Palmarès

### 1<sup>ère</sup> catégorie : habitation avec jardin paysager visible de la rue



- 1<sup>er</sup> prix : MARAIS Bernard - 6, rue de la Champaude (50€)
- 2<sup>ème</sup> prix : DUBOIS Franck - 29, rue d'Enfer (30€)
- 3<sup>ème</sup> prix : THEVENARD Alain - 2264, chemin des Chaussons (20€)
- 4<sup>ème</sup> prix : COCQUET - 1010, chemin des Chaussons (20€)
- 5<sup>ème</sup> prix : BRAY Roberte - 2110, chemin des Chaussons (20€)

## Bonne visite !

Les gagnants sont priés de déposer un RIB en mairie afin de percevoir leur prix. Merci !

# Repas de nos Anciens

## Dimanche 27 Novembre 2016



*Menu*

*Cocktail Maison avec  
1 Verrine 1 Cuillère Gourmande  
et 2 Canapés Frais  
Salade Gourmande aux Gésiers  
Lardons, Chèvre Chaud sur  
Toast  
et Magret Fumée  
Trou Colonel (Citron Vodka)  
Paupiette de Sandre et  
Saumon  
aux Petits Légumes  
Sauce à l'Oseille  
Trio de Fromages et Salade  
Bararois aux Abricots et  
Ananas  
Vins.  
Café et Eau*

### Médaille d'argent pour Sylvie Bongibault



Samedi 8 octobre, au cours d'une sympathique cérémonie réunissant les conseillers municipaux et les agents de la commune, le maire, Claude Pléau, a remis, au nom du préfet du Loiret, la **médaille d'argent** à Sylvie Bongibault, secrétaire de mairie pour la récompenser de ses 20 années passées au service de la commune de Saint-Brisson-sur-Loire.

### Cérémonie du 11 novembre



Nous remercions tous les participants à cette cérémonie, la Fanfare de l'Ocre et les trois lecteurs de la classe de CE2 ainsi que leur enseignante Mme Poitevin.



*Un grand merci à notre fidèle porte-drapeau Georges Lebrun dit P'tit Georges qui cède sa place après plus de trente ans de service.*

### La bibliothèque municipale



Chaque **mercredi de 15h à 17h** et chaque **samedi de 10h à 12h**, notre équipe de bénévoles composée de Françoise Bongibault, Paule Bernard et Nicole Bruandet vous accueille à la bibliothèque municipale « Jean-Jacques Rousseau ».

*Venez découvrir les dernières nouveautés acquises par la bibliothèque, bonne lecture !*

### De nouvelles décorations pour le village



Le traineau du Père Noël et des lutins devant la mairie, des manchots et des lapins place Groslin, des poupées russes rue du château !

Ce sont les nouveaux personnages réalisés par le conseiller municipal Gérard

Hüssler pour décorer notre village à l'occasion des fêtes de fin d'année. Bravo à lui pour cette belle initiative !

## LES 100 ans de Lucienne CASULLERAS

Le club de Boxe Française de Saint Brisson a repris ses cours le 1<sup>er</sup> Septembre pour la saison 2016-2017, nous comptons 22 licenciés dont 4 féminines, pour la self défense 11 licenciés dont 4 féminines, pour la parité et la mixité nous encourageons les femmes à venir découvrir nos deux disciplines.

Le club a fêté ses 20 ans fin septembre à l'occasion du vide grenier des écoles.

Nous avons pris la décision de mettre notre salle à disposition pour passer des examens fédéraux, notamment Samedi 10/12/16 un passage de gant jaune et gant d'argent a eu lieu.

Pour cette fin d'année, nous avons fait une petite apparition comme tous les ans



pour le téléthon.

Nous avons fait une demande de labélisation auprès de notre fédération, c'est une sorte de reconnaissance envers les clubs les plus fidèles, notre comité directeur fera aussi une demande de gant vermeil pour le moniteur du club, c'est aussi une reconnaissance de la fédé pour ses enseignants.

Aussi, pour cette année, Régis BASTIN va tâcher d'obtenir un BPJEPS en vue de devenir instructeur de savate boxe française, qui lui permettra de participer en tant que jury aux examens et stages fédéraux.

Comme prévu la saison dernière nous allons aussi organiser un stage de MMA puis un stage de boxe anglaise sera organisé par nos amis du club du Bushido sport de combats à Cosne sur Loire. Nous sommes aussi heureux de participer à la fête de village qui aura lieu cet été, nous ne changerons pas une équipe qui gagne puisque nous gardons les deux stands de structures gonflables.



Madame Lucienne CASULLERAS a réuni toute sa famille pour fêter ses 100 ans à la salle Ste Solange, le 31 octobre 2016.

Lucienne est née à Chambéry en 1916, a été placée dans un orphelinat avec son frère après le décès de sa maman. Lorsque survient la guerre de 1940, elle a deux enfants d'une première union, puis arrivera une deuxième fille de son union avec monsieur François CASULLERAS. C'est en 1970 qu'ils arriveront à Gien et s'établiront rue des Minimes. Veuve depuis 2001, elle vit chez sa fille Danièle et son gendre Robert FAISY depuis 2 ans.



Saint-Brisson-sur-Loire

Samedi 3 décembre 2016, de 9 heures à 12 heures

3 associations locales ont participé :

le Club Canin, L'Association Boxe Française, La Fanfare de l'Ocre

Merci à tous pour vos dons.

